
COMPTE RENDU de Conseil d'école

Ecole primaire Henri Massein

Commune Berneuil-sur-Aisne

Date : *mardi 4 novembre 2014*

Horaires : *17h30 – 19h30*

Lieu : *locaux du périscolaire de l'école maternelle*

Nom du président : *Mme Lebrun*

Nom du secrétaire : *Mme Marques*

Nom des participants et qualité : *M. Gueguen, le Maire ; Mmes Antoine et Dumez, M. Frère, conseillers à la commission scolaire ; Mmes Carbonneaux, Marques, Lebrun, Mlle Damblève, les enseignantes ; Mmes Dumast, Lefebvre, Merlette, Nimeskern, les représentants de parents d'élèves*

Absents excusés : *Mme Bouchain, inspectrice de circonscription*

Inspection de l'Education Nationale
Circonscription de Margny lès Compiègne
Année scolaire 2014-2015

Thèmes abordés et décisions prises :

1. Présentation des membres et rôle du conseil d'école :

Un tour de table a été fait afin que chacun se présente. Il a également été rappelé le rôle du conseil d'école : voter le règlement intérieur, établir le projet d'organisation de la semaine scolaire, donner son avis et présenter ses suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école (actions pédagogiques en vue de réaliser les objectifs nationaux, utilisation des moyens alloués à l'école, intégration des enfants handicapés, activités périscolaires, restauration scolaire, hygiène scolaire, protection et sécurité des enfants), adopter le projet d'école, donner son accord sur les NAP, être consulté par le Maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre et est constitué pour une année. A l'issue de chaque conseil, un compte-rendu est établi par la présidente du conseil, contresigné par le secrétaire de séance. Deux exemplaires sont ensuite envoyés à Mme Bouchain, inspectrice de la circonscription de Margny-lès-Compiègne ; un exemplaire au Maire et un exemplaire est affiché dans chaque tableau d'affichage.

2. Point sur la rentrée :

Il y a depuis le 2 septembre 2014, 92 élèves dans l'école répartis de la manière suivante :

- 7 petits et 16 moyens dans la classe de Mme Marques, soit 23 élèves
- 13 grands et 12 CP dans celle de Mlle Damblève, soit 25 élèves
- 11 CE1 et 10 CE2 dans la classe de Mme Carbonneaux, soit 21 élèves
- 11 CM1 et 12 CM2 dans celle de Mme Lebrun, soit 23 élèves

Les horaires, acceptés lors du dernier conseil d'école, n'ont pas changé :

- 8h45 – 11h45 le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin
- 13h30 – 15h45 ces mêmes jours, l'après-midi
- 8h45 – 11h45 le mercredi matin

Le projet d'école est axé sur trois priorités :

- L'autonomie et l'initiative
- La maîtrise de la langue française
- Les principaux éléments de mathématiques et de la culture scientifique et technologique

A partir de ces priorités, plusieurs actions seront mises en œuvre tout au long des années 2014 et 2015 :

- La première action vise à mettre en place des temps quotidiens de calcul mental (ex : compter les absents et les présents au cycle 1, entraînement quotidien aux cycles 2 et 3).
- La deuxième action vise la maîtrise de la langue française en rapport avec les œuvres du patrimoine (description, réflexion personnelle, recherche sur la période historique par exemple). Au cycle 1, il s'agira de dictées à l'adulte alors qu'aux cycles 2 et 3 il s'agira de production écrite individuelle.
- La troisième action vise l'autonomie et l'initiative à travers les rituels et les services de la classe, les tutorats (intercycles et dans chaque classe).
- La quatrième action vise également la maîtrise de la langue française avec la mise en place de rallye lecture afin que la lecture soit un plaisir et que la compréhension orale / écrite soit plus facile.
- La dernière action a pour but de faire prendre conscience aux élèves l'importance d'une bonne hygiène alimentaire et corporelle.

3. Règlement intérieur de l'école :

Le nouveau règlement intérieur de l'école a été lu, modifié et accepté à l'unanimité. Un exemplaire sera donné à chaque famille, qui le gardera afin de pouvoir, si besoin, s'y référer et un « coupon réponse » devra être rendu à l'école. Ce dernier attestera que le règlement a bien été lu et est accepté.

4. Accueil des élèves à 13h20 :

Je ne comprends pas le « manque de communication » évoqué par des représentantes de parents d'élèves puisque l'accueil des élèves de maternelle n'a pas changé : les enfants du périscolaire sont remontés par Mme Carbonneaux à l'école élémentaire entre 13h20 et 13h30. Par sécurité, la grille d'entrée doit rester fermée jusqu'à leur départ. De même la porte d'entrée n'est pas forcément ouverte.

Selon des représentantes de parents d'élèves, de nombreux parents n'osent pas franchir le portail puis la porte.

Après discussion, il a été décidé que :

- La sortie des enfants du périscolaire se fera désormais par la deuxième porte du local (service qui sera toujours rendu par Mme Carbonneaux).
- L'accueil de la classe de Mme Damblève ne se fera plus à la porte mais au fond du couloir, où cette dernière attendra.
- Les grilles des écoles maternelle et élémentaire seront fermées à clé à partir de 8h45 le matin et 13h30 l'après-midi.
- Mme Marques continuera à accueillir ses élèves à la porte de la salle de motricité.

5. Sorties scolaires :

Certains parents ont été déçus de la sortie de fin d'année, jugée trop local.

Il a été rappelé que toute sortie ou classe découverte doit être faite en lien avec les projets de l'année. Elles se font sur la

6. Sorties scolaires :

Concernant le goûter de Noël, les enseignantes y réfléchissent encore et étudient les possibilités qui s'offrent aux classes. Elles désirent néanmoins quelque chose de collectif qui convienne aux quatre classes.

Inspection de l'Éducation Nationale
Circonscription de Margny lès Compiègne
Année scolaire 2014-2015

base du bénévolat des enseignants et pour les élèves (non pas pour les parents).

M. Gueguen a rappelé que la connaissance du patrimoine local devait garder toute son importance.

Une représentante de parents d'élèves souligne également qu'une même sortie a des objectifs différents en fonction des accompagnateurs (famille ou école).

Les enseignantes expliquent enfin que les propositions sont étudiées tout au long de l'année, qu'il faut prendre en compte le budget de ces sorties et qu'elles tiennent à faire au maximum des sorties communes aux quatre classes (et qu'il ne faut pas oublier qu'il y a des programmes à respecter).

6. NAP :

Premier constat :

Une importante participation des enfants : 64 sur 92 au total.

Les enfants apprécient l'anglais, les parents apprécient la gratuité de ces activités.

En revanche, 45 minutes c'est relativement court car ce temps n'est pas entièrement consacré aux activités. Il y a le temps de sortie du temps scolaire qui empiète largement (parfois 20 minutes).

Des parents sont déçus car il n'y a pas de retour de la part de leurs enfants.

Concernant la demande des parents pour un accueil le mercredi midi, M. Gueguen a été catégorique, il n'y a en aura pas car le contrat de travail de Mme Laviolette a pour priorité l'accueil scolaire.

7. Sécurité incendie, PPMS :

Au cours de l'année scolaire, deux exercices incendie et un exercice de confinement seront faits. Les consignes à tenir lors de ce dernier exercice sont rappelées aux parents dans le règlement intérieur.

8. Plan Vigipirate :

Il est actif depuis plusieurs années, il est rouge mais il n'y a pas eu plus de précisions depuis. Une représentante de parents d'élèves a fait remarquer que le parking lui semblait dangereux et que sa fermeture pourrait être envisagée. M. Gueguen a répondu que cette fermeture ne pouvait pas se faire et a souligné les efforts faits par la majorité des parents (qui se garent bien souvent sur le parking Saint Rémi).

Il ne faut cependant pas oublier qu'un parking reste un lieu où chacun doit être prudent.

Formation et /ou aide sollicitée(s) : aucune

Problèmes soumis à l'équipe de circonscription : RAS

Points qui devront être abordés lors d'une prochaine réunion : RAS

Date de l'envoi : 05/11/2014

Signature de la Directrice :

